



Foire aux questions

Concours 2027

(30 juin 2026)

Table des matières

GÉNÉRALITÉS	5
OCCASIONS DE FINANCEMENT	5
Q. Je ne parviens pas à trouver le lien vers les concours relatifs aux bourses et aux subventions de recherche de Cœur + AVC.	5
Q. À quel moment les concours relatifs aux bourses et subventions de recherche sont-ils habituellement lancés?	5
Q. Quels types de recherches Cœur + AVC finance-t-elle?	5
Q. Des subventions de fonctionnement sont-elles offertes aux chercheuses canadiennes et chercheurs canadiens travaillant à l'extérieur du Canada?	5
Q. Cœur + AVC offre-t-elle des subventions d'un an dans le cadre de ce concours de financement? ..	5
Q. Cœur + AVC offre-t-elle du financement pour des ateliers ou des conférences internationales? ...	5
DEMANDE DE SUBVENTION	5
Q. Où peut-on voir les dates d'échéance pour les demandes sur votre site Web?.....	5
Q. Où se trouve la liste de classification de la recherche sur votre site Web?.....	6
Q. Dans quels cas une demande serait-elle considérée comme incomplète ou inacceptable?	6
Q. Cœur + AVC accepte-t-elle une copie numérisée d'une signature originale?	6
Q. Faut-il deux signatures sur le formulaire de signatures?	6
Q. Puis-je soumettre plusieurs formulaires de signatures?	6
Q. Quelle est la politique de Cœur + AVC à l'égard des coûts indirects et des frais généraux de la recherche?	6
Q. Quels sont les quatre thèmes de la recherche en santé?.....	7
Q. Dois-je répondre aux questions concernant les considérations sur le sexe (notion biologique) et le genre (notion socioculturelle)?	7
Q. Quels modules de formation des IRSC dois-je suivre?	7
CV ABRÉGÉ DE CŒUR + AVC.....	7
Q. Qui doit remplir le CV abrégé?	7
Q. Comment dois-je remplir le CV abrégé?	8
Q. Existe-t-il des exemples de CV abrégé pour guider les personnes qui veulent soumettre une demande?	8
CALCUL DES ANNÉES DE CARRIÈRE	8
Q. Comment puis-je calculer le congé parental?	8
Q. Un rajustement est-il apporté au calcul du nombre d'années de carrière en raison de la pandémie de COVID-19?.....	8
DÉCISIONS RELATIVES AU FINANCEMENT.....	8
Q. De quelle façon les décisions relatives au financement sont-elles prises?	8
EXAMINATRICES ET EXAMINATEURS NON SPÉCIALISÉS ET RÉSUMÉS VULGARISÉS	
STRUCTURÉS	8
Q. Quel est le rôle des examinatrices et examinateurs non spécialisés au sein du comité d'examen scientifique?	8
Q. Qu'est-ce qu'un résumé vulgarisé? Quelle est la marche à suivre pour rédiger un tel document? ..	9
Q. Qu'est-ce que le « langage simple »?.....	9
Q. Comment écrit-on un résumé vulgarisé en langage simple?.....	10
Q. Quels sont les outils disponibles pour évaluer la lisibilité?	12
CIRCULIEN	12
Q. Je n'arrive pas à trouver le lien vers CIRCULien.	12
Q. Dois-je m'inscrire à une occasion de financement avant de commencer la rédaction de ma demande?	12
Q. Je voudrais préparer ma demande de subvention de recherche dans CIRCULien, mais lorsque j'atteins la page « Possibilités de financement », rien ne s'affiche.	12
Q. Pourquoi mon nom d'utilisateur et mon mot de passe ne fonctionnent-ils pas?.....	12

Q. Pourquoi ne puis-je pas me connecter? Pourquoi ne puis-je rien sélectionner dans le menu? Pourquoi le menu est-il vide? Pourquoi les choix du portail semblent-ils limités?.....	13
Q. Je n'arrive pas à trouver une étape dans CIRCUIen (p. ex. les commentaires de l'examinatrice ou de l'examineur).....	13
Q. Je ne parviens pas à trouver la page de signatures à télécharger sur CIRCUIen.	13
Q. J'ai soumis ma demande, mais le résumé des descriptions s'affiche différemment sur le document PDF exporté.	13
SUBVENTIONS DE RECHERCHE	13
DEMANDE	13
Q. Comment puis-je demander une subvention de recherche?	13
Q. Une demande de subvention de recherche doit-elle être inscrite avant d'être déposée?	13
Q. Si je ne peux pas soumettre ma demande de subvention de recherche avant la date limite, y a-t-il une autre solution?.....	13
Q. Combien de demandes de subvention de recherche peut-on présenter dans une même année et combien de subventions peut-on détenir en même temps?	14
Q. Est-ce qu'une subvention de recherche en cours peut être renouvelée?.....	14
ADMISSIBILITÉ	14
Q. Qui est admissible à présenter une demande de subvention de recherche?.....	14
Q. Quelles sont les catégories de candidature pour les subventions de recherche de Cœur + AVC?	14
Q. Les titulaires d'une bourse de recherche postdoctorale peuvent-ils présenter une demande de subvention de recherche à titre de candidate principale ou candidat principal, ou de cocandidate principale ou cocandidat principal?	15
Q. Une demande peut-elle compter plus d'une cocandidate principale ou d'un cocandidat principal?	15
Q. Une personne ayant la citoyenneté canadienne qui est membre du corps professoral d'un établissement à l'étranger est-elle admissible à une subvention de recherche en tant que cocandidate principale ou cocandidat principal?	15
Q. Est-il possible pour une chercheuse principale ou un chercheur principal de mener ses travaux de recherche à l'extérieur du Canada?	15
BUDGET	15
Q. Quelle est la différence entre l'équipement de recherche et le matériel et les fournitures? En quoi consistent l'entretien et les installations?.....	15
Q. Une subvention de recherche peut-elle être utilisée pour financer des centres à l'étranger?	16
Q. Peut-on payer les sujets qui participent à une étude avec le budget d'une subvention de recherche?	16
Q. Quel est le montant maximal pouvant être demandé à Cœur + AVC dans le cadre du programme de subventions de recherche?	16
Q. Cœur + AVC permet-elle un financement complémentaire ou en double lorsqu'une subvention est reçue d'un autre organisme?	16
Q. Dans la section sur le budget, existe-t-il des restrictions quant aux personnes admissibles à la rémunération et aux prestations?.....	16
Q. Existe-t-il des lignes directrices pour les allocations aux étudiantes et étudiants?.....	16
PIÈCES JOINTES	17
Q. Quel est le nombre de pages maximal permis pour les propositions de recherche?	17
Q. Comment obtient-on l'approbation d'un comité d'éthique?	17
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	17
Q. Puis-je soumettre des documents justificatifs supplémentaires?.....	17
ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION	17
Q. Comment Cœur + AVC aborde-t-elle l'équité, la diversité et l'inclusion dans les concours de financement de la recherche 2027?.....	17
AUTRE	17
Q. Qu'est-ce que la science ouverte et quel est son lien avec la politique de libre accès aux résultats de recherche de Cœur + AVC?	17

FINANCEMENT EN PARTENARIAT	18
Q. Dois-je informer Cœur + AVC si je reçois du financement d'autres sources qui a une incidence sur ma demande de subvention?.....	18
Q. Comment dois-je informer Cœur + AVC si des partenaires m'ont accordé ou proposé du financement? Dois-je identifier ces partenaires?	18
Q. À qui dois-je envoyer ma lettre de déclaration sur le financement accordé ou proposé par des partenaires?	18
Q. Que se passera-t-il si je n'ai pas la confirmation que le financement proposé par des partenaires m'a été accordé avant la date d'entrée en vigueur de la subvention?.....	18
COMITÉ D'EXAMEN DU BUDGET (CEB)	18
Q. Quelle est la responsabilité du comité d'examen du budget (CEB)?.....	18
Q. Pourquoi un comité d'examen du budget (CEB) a-t-il été créé?.....	19
Q. Quels sont les liens entre le comité d'examen du budget (CEB) et le comité d'examen scientifique (CES)?.....	19
PROGRAMME DE SUBVENTIONS DE RECHERCHE POUR LES CHERCHEUSES ET CHERCHEURS AUTOCHTONES	19
Q. Qui peut agir à titre de responsable autochtone?	19
Q. Quelles sont les dépenses admissibles dans le cadre du programme de subventions de recherche pour les chercheuses et chercheurs autochtones?	19
BOURSES DE FONCTIONNEMENT	20
Q. Cœur + AVC remettra-t-elle des bourses de fonctionnement durant le cycle 2027?	20
Q. Les mentors et les directrices et directeurs d'un projet peuvent-ils soumettre une lettre de recommandation?	20
Q. Quand mes lettres de recommandation seront-elles téléversées dans CIRCULien?.....	20
BOURSES POUR LES SCIENTIFIQUES EN DÉBUT DE CARRIÈRE	20
Q. Les cliniciennes-chercheuses et cliniciens-chercheurs peuvent-ils soumettre leur candidature à une bourse pour les scientifiques en début de carrière?	20
Q. Combien d'années la bourse pour les scientifiques en début de carrière dure-t-elle?.....	20
Q. Si je reçois deux bourses de fonctionnement semblables (de Cœur + AVC et d'un autre organisme de financement), puis-je reporter l'une des bourses pour la durée totale ou partielle de l'autre afin de conserver les deux d'une certaine façon?.....	20
Q. Dois-je identifier un mentor si je présente une demande au concours de bourse pour les scientifiques en début de carrière?	20
Q. Qu'est-ce que la bourse de recherche McDonald?.....	21
Q. Qu'est-ce que la bourse de recherche Henry J.M. Barnett?.....	21
APRÈS L'ATTRIBUTION DE LA BOURSE	21
Q. Que signifie la mention « Incapable de poursuivre »?.....	21
Q. Si je déplace mes travaux de recherche dans un autre emplacement au Canada (p. ex. d'un établissement à un autre), quelle sera l'incidence sur mon financement?	21
Q. Dans quelles circonstances une bourse peut-elle être résiliée?.....	21
Q. À quel moment mon établissement pourra-t-il faire connaître les résultats de ma demande de subvention?	21
Q. Comment puis-je m'assurer que tous les documents obligatoires ont été déposés?.....	21

Généralités

Occasions de financement

Q. Je ne parviens pas à trouver le lien vers les concours relatifs aux bourses et aux subventions de recherche de Cœur + AVC.

R. Pour vous tenir au courant du lancement des occasions de financement de Cœur + AVC, veuillez vous reporter à notre site Web : <https://www.coeuretavc.ca/ce-que-nous-faisons/recherche/coin-des-chercheurs>.

Q. À quel moment les concours relatifs aux bourses et subventions de recherche sont-ils habituellement lancés?

R. Les concours relatifs aux bourses et subventions de recherche sont habituellement lancés à la fin du mois de juin de chaque année. Veuillez vous reporter à la page consacrée à la recherche du [site Web](#) de Cœur + AVC à cette période de l'année pour obtenir de plus amples renseignements sur les concours de 2027.

Pour recevoir des mises à jour sur toute nouvelle possibilité de financement de Cœur + AVC ainsi que des nouvelles sur la stratégie en matière de recherche, abonnez-vous à notre infolettre (en anglais seulement) [ici](#).

Q. Quels types de recherches Cœur + AVC finance-t-elle?

R. Cœur + AVC finance les recherches liées aux maladies du cœur et aux accidents vasculaires cérébraux (AVC) dans les quatre thèmes de la recherche en santé (recherche biomédicale fondamentale; recherche clinique; services et systèmes de santé; santé des populations et facteurs sociaux, culturels et environnementaux). Toutes les personnes qui soumettent une demande de financement doivent clairement démontrer que leur projet de recherche est directement lié aux maladies du cœur ou à l'AVC.

Q. Des subventions de fonctionnement sont-elles offertes aux chercheuses canadiennes et chercheurs canadiens travaillant à l'extérieur du Canada?

R. À l'heure actuelle, Cœur + AVC n'offre pas de subvention de fonctionnement aux chercheuses canadiennes et chercheurs canadiens qui travaillent à l'extérieur du Canada.

Q. Cœur + AVC offre-t-elle des subventions d'un an dans le cadre de ce concours de financement?

R. Un nombre limité de demandes de subvention de recherche dont le budget est inférieur au montant offert dans le cadre du programme pourraient être considérées pour un financement réduit accordé sur une période d'un an. Cœur + AVC communiquera avec les candidates et candidats qui soumettent ce type de demande au printemps 2027. Si ces personnes acceptent le budget réduit et la durée de la subvention, elles devront présenter un plan de recherche abrégé et un budget.

Q. Cœur + AVC offre-t-elle du financement pour des ateliers ou des conférences internationales?

R. À l'heure actuelle, aucun programme consacré expressément au financement de conférences et d'ateliers généraux n'est offert. Toutefois, à titre de chercheuse ou de chercheur recevant du financement de Cœur + AVC, vous pourriez être en mesure d'appliquer les fonds de la subvention à des conférences et à des ateliers, selon ce qui est prévu aux lignes directrices de la subvention obtenue.

Demande de subvention

Q. Où peut-on voir les dates d'échéance pour les demandes sur votre site Web?

R. Les dates limites pour les subventions et les bourses sont affichées sous la rubrique « Demande de financement pour une occasion en cours » de la page « Coin des chercheurs » du [site Web](#) de Cœur + AVC.

Q. Où se trouve la liste de classification de la recherche sur votre site Web?

R. La liste de classification de la recherche se trouve sous la rubrique « Politiques et ressources » de la page « Coin des chercheurs » du [site Web](#) de Cœur + AVC.

Q. Dans quels cas une demande serait-elle considérée comme incomplète ou inacceptable?

R. Voici quelques exemples de cas où une demande serait jugée incomplète ou inacceptable :

- Nombre insuffisant de copies de la demande complète.
- Sections de la demande manquantes (p. ex. projet de recherche proposé, résumé vulgarisé structuré, signatures, sections relatives aux directrices ou directeurs et au mentor).
- Lettres de recommandation manquantes (selon la subvention).
- CV abrégé manquants (p. ex. candidates principales ou candidats principaux et les cocandidates principales ou cocandidats principaux; cocandidates ou cocandidats; toute personne identifiée comme cocandidate à la page de signature; mentor; directrice ou directeur; codirectrice ou codirecteur).
- Impossibilité d'ouvrir le formulaire de demande au format PDF.
- Formulaire de demande périmé.
- Non-respect des exigences de police, de marges et de limite du nombre de pages.
- Demandes non assemblées.
- Demandes expédiées par courriel ou télécopie.
- Demandes manuscrites.
- Défaut de présenter avec succès une demande avant la date limite.
- Non-respect des instructions pour la soumission des demandes en ligne.
- Non-respect des critères d'admissibilité.
- Dépassement du nombre maximal de pages.

Q. Cœur + AVC accepte-t-elle une copie numérisée d'une signature originale?

R. Pour tous les concours de financement, Cœur + AVC accepte les signatures électroniques ou encore une copie numérisée des signatures originales. La page sur laquelle figurent les signatures électroniques ou la copie numérisée des signatures doit être téléversée dans CIRCUlien. Les candidates et candidats n'ont pas besoin d'envoyer l'original du formulaire de signatures à Cœur + AVC.

Remarque : Il est convenu qu'une signature électronique a la même valeur qu'une signature originale manuscrite.

Q. Faut-il deux signatures sur le formulaire de signatures?

R. Le nombre de signatures d'établissement requises est indiqué sur le formulaire de signatures. Veuillez noter que Cœur + AVC ne peut pas donner de conseils sur les signatures d'établissement pouvant être considérées comme « équivalentes ». Il appartient en dernier ressort à l'établissement d'accueil des candidates et candidats de désigner les personnes autorisées à signer le formulaire.

Q. Puis-je soumettre plusieurs formulaires de signatures?

R. Oui, les signatures peuvent être recueillies à l'aide de multiples formulaires de signatures. Il incombe à la candidate ou au candidat de rassembler toutes les signatures dans un (1) document PDF et de le téléverser dans CIRCUlien avec le reste de son dossier de demande.

Q. Quelle est la politique de Cœur + AVC à l'égard des coûts indirects et des frais généraux de la recherche?

R. Cœur + AVC ne finance que les coûts directs de la recherche. Aucun financement ne doit être utilisé pour couvrir les coûts indirects de la recherche. Aux fins de la présente politique, on entend par « coûts indirects de la recherche » les coûts qui ne peuvent pas être associés directement à un programme de recherche ou à une subvention de fonctionnement en particulier, y compris les coûts liés au fonctionnement ordinaire et à l'entretien des installations (des laboratoires aux bibliothèques), à la gestion du processus de recherche (de la gestion des subventions à la commercialisation) ainsi qu'à la conformité à la réglementation et à la sécurité (notamment l'éthique, la protection des animaux et l'évaluation environnementale).

Q. Quels sont les quatre thèmes de la recherche en santé?

R. Les quatre thèmes de la recherche en santé, comme définis par les Instituts de recherche en santé du Canada pour la recherche en soins de santé, sont les suivants :

Recherche biomédicale fondamentale (I)

Recherche qui a pour but de comprendre le fonctionnement normal et anormal de l'organisme humain sur les plans moléculaire, cellulaire, des systèmes organiques ou de l'ensemble du corps, incluant la création d'outils et de techniques à cet effet, ainsi que l'élaboration de nouveaux traitements ou dispositifs qui améliorent la santé et la qualité de vie, jusqu'à leur mise à l'essai chez des sujets humains (études menées chez des sujets humains sans but diagnostique ou thérapeutique).

Recherche clinique (II)

Recherche qui a pour but d'améliorer le diagnostic et le traitement des maladies ou des blessures (incluant la réadaptation et les soins palliatifs), ainsi que la santé et la qualité de vie des personnes aux différentes étapes normales de la vie. Recherche sur le traitement des patientes et patients ou sur les moyens de les traiter.

Services et systèmes de santé (III)

Recherche qui a pour but d'améliorer l'efficacité des professionnels de la santé et des systèmes de santé en faisant évoluer les politiques et les pratiques. La recherche menée sur les services de santé est un domaine multidisciplinaire d'investigation scientifique qui étudie l'incidence des facteurs sociaux, des systèmes de financement, des structures et des procédés organisationnels, des technologies de la santé et des comportements personnels sur l'accès aux soins de santé, sur leur qualité et leurs coûts, et enfin, sur la santé et le bien-être de la population du Canada.

Santé des populations et facteurs sociaux, culturels et environnementaux (IV)

Recherche qui a pour but d'améliorer la santé de la population du Canada ou de sous-populations déterminées, par l'entremise d'une meilleure compréhension de la façon dont les facteurs sociaux, culturels, environnementaux, professionnels et économiques influent sur l'état de santé.

Q. Dois-je répondre aux questions concernant les considérations sur le sexe (notion biologique) et le genre (notion socioculturelle)?

R. Oui. Ces questions sont obligatoires. Toutes les personnes qui soumettent leur candidature (quel que soit le champ du projet de recherche) à l'un des programmes de recherche de Cœur + AVC (subventions de recherche, bourses pour scientifiques en début de carrière) sont tenues d'inclure une analyse fondée sur le sexe et le genre dans la conception de leur recherche. Dans le cas contraire, elles doivent expliquer pourquoi cette approche n'est pas pertinente dans le cadre du projet ou du programme.

Q. Quels modules de formation des IRSC dois-je suivre?

R. Les candidates et candidats doivent choisir et suivre un des modules de formation de l'Institut de la santé des femmes et des hommes des IRSC qui se rapporte à leur domaine de recherche. Les candidates et candidats doivent téléverser le certificat d'achèvement dans CIRCULien avec le reste de leur dossier de demande.

CV abrégé de Cœur + AVC

Q. Qui doit remplir le CV abrégé?

R. Les candidates principales et candidats principaux, les cocandidates principales et cocandidats principaux, ainsi que les cocandidates et cocandidats doivent joindre un CV abrégé de Cœur + AVC à leur demande de financement, comme indiqué dans les lignes directrices sur la présentation d'une demande de financement. Les stagiaires (étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs ou au postdoctorat) et les directrices, directeurs, codirectrices et codirecteurs doivent également remplir le CV abrégé.

Q. Comment dois-je remplir le CV abrégé?

R. Vous trouverez de plus amples informations sur la marche à suivre pour préparer un CV abrégé sur notre site Web, à l'adresse <https://www.coeuretavc.ca/ce-que-nous-faisons/recherche/coin-des-chercheurs>.

Q. Existe-t-il des exemples de CV abrégé pour guider les personnes qui veulent soumettre une demande?

R. Oui. Afin d'aider les candidates et candidats, Cœur + AVC a élaboré des exemples de CV abrégé qui montrent comment des personnes à différentes étapes de leur carrière peuvent présenter leur expérience et leurs contributions dans le format requis. Ces exemples sont accessibles sous la rubrique « **Directives pour le CV abrégé** » de la section « **Ressources** » du site Web de Cœur + AVC. Ils sont fournis à titre de référence seulement et ne doivent pas être copiés.

Calcul des années de carrière

Q. Comment puis-je calculer le congé parental?

R. Pour Cœur + AVC, le congé parental est déduit du nombre total d'années depuis la première nomination professorale à temps plein (p. ex. on déduit un an pour un congé parental d'un an).

Q. Un rajustement est-il apporté au calcul du nombre d'années de carrière en raison de la pandémie de COVID-19?

R. Nous reconnaissons que la pandémie de COVID-19 a représenté un défi pour les personnes menant une carrière en recherche. Toutefois, aucun rajustement n'est apporté au calcul du nombre d'années de carrière.

Décisions relatives au financement

Q. De quelle façon les décisions relatives au financement sont-elles prises?

R. Toutes les demandes soumises à Cœur + AVC sont évaluées par un groupe de spécialistes selon un processus appelé « évaluation par les pairs ». À Cœur + AVC, l'évaluation par les pairs est effectuée par des chercheuses et chercheurs du Canada et d'autres pays, et par plus de 180 membres du comité d'examen scientifique (CES). Le CES étudie toutes les demandes de subvention et de bourse soumises à Cœur + AVC.

Le CES comprend jusqu'à 13 groupes de spécialistes distincts qui mettent à profit leurs connaissances approfondies et leur expertise dans tous les domaines relatifs aux maladies du cœur et à l'AVC. On considère que les membres des sous-comités sont des « examinatrices et examinateurs internes ». De plus, Cœur + AVC peut faire appel à des « examinatrices et examinateurs externes » pour fournir des évaluations écrites au besoin.

Les demandes admissibles à une subvention de recherche sont classées par percentile fixe au sein de chaque sous-comité de recherche par le CES. Ces classements déterminent quelles demandes sont soumises au comité d'examen du budget (CEB), un sous-groupe du CES qui travaille de concert avec les autres sous-groupes du CES pour évaluer les demandes de subvention. Dans certains cas, des demandes de subvention de recherche soumises dans le cadre d'autres programmes sont également étudiées par le CEB du CES.

Examinatrices et examinateurs non spécialisés et résumés vulgarisés structurés

Q. Quel est le rôle des examinatrices et examinateurs non spécialisés au sein du comité d'examen scientifique?

R. Dans un souci de reddition de comptes et de transparence envers ses donatrices et donateurs, Cœur + AVC invite une examinatrice ou un examinateur non spécialisé à faire partie de chacun de ses sous-comités d'évaluation par les pairs. En tant que porte-parole de la population, l'examinatrice ou l'examinateur non spécialisé commente le résumé vulgarisé et permet à Cœur + AVC de s'assurer que l'argent des donatrices et donateurs est utilisé pour financer des recherches qui s'inscrivent

parfaitement dans sa mission, avec laquelle concordent les domaines d'expertise des sous-groupes du CES.

L'examinatrice ou l'examineur non spécialisé évalue et commente : i) la mesure dans laquelle le résumé vulgarisé peut être compris par la population en général; ii) la clarté de la description du travail à effectuer; et iii) la clarté de la description du lien entre le projet de recherche et les maladies du cœur ou l'AVC. Cette personne participe aux réunions du comité d'examen scientifique et fait part de ses commentaires sur le résumé vulgarisé. Elle ne contribue pas à l'évaluation scientifique des demandes, mais participe au vote sur la pertinence des recherches. Si une demande de financement est approuvée, mais que son résumé vulgarisé n'est pas jugé satisfaisant, les fonds sont retenus jusqu'à ce que le résumé vulgarisé soit révisé et jugé satisfaisant.

Les candidates et candidats doivent veiller à ce que tous les renseignements contenus dans le formulaire de demande soient clairs et concis, et que le résumé vulgarisé structuré décrive clairement comment le projet proposé améliorera la vie des personnes touchées par les maladies du cœur ou l'AVC.

Q. Qu'est-ce qu'un résumé vulgarisé? Quelle est la marche à suivre pour rédiger un tel document?

R. Un résumé vulgarisé est une explication en langage simple d'un projet de recherche, de ses objectifs et des résultats attendus. Il expose en termes non techniques la raison de l'importance de la recherche. Un résumé vulgarisé doit pouvoir être compris par le grand public ainsi que par les chercheuses et chercheurs d'autres domaines d'étude. Un résumé vulgarisé complet doit répondre à six questions :

1. Quel est le problème de santé ou le sujet à traiter?
2. Quel est l'objectif de votre projet?
3. Comment allez-vous réaliser les travaux?
4. En quoi votre projet est-il unique ou novateur?
5. Quel est le lien direct entre le projet de recherche proposé et les maladies du cœur ou l'AVC?
6. Quels effets le projet de recherche proposé aura-t-il sur les maladies du cœur ou l'AVC (p. ex. sur la santé et la qualité de vie de personnes atteintes d'une maladie cardiaque ou ayant subi un AVC)?

Q. Qu'est-ce que le « langage simple »?

R. Le langage simple est un langage clair et concis qui peut être compris rapidement et complètement par le lectorat. Il ne comprend pas de jargon ni de phrases complexes et vise à éviter la surabondance de mots. Une description en langage simple n'est pas condescendante et n'omet pas de renseignements; elle les présente tout simplement de façon claire à une personne qui n'est pas familière avec le domaine scientifique.

Inspirez-vous du scénario suivant pour vous guider :

Cœur + AVC vous invite à une réception lors de laquelle vous pourrez rencontrer les membres de la communauté qui soutiennent le travail de la fondation grâce à leurs dons en temps ou en argent. Vous vous approchez de trois personnes : un mécanicien de moteurs d'avion, une professeure d'histoire passionnée des guerres puniques et un aidant. Quelle que soit leur scolarité, chacune de ces personnes a une spécialité, tout comme vous. Ce n'est tout simplement pas la médecine ou les sciences. Expliquez votre projet de recherche à ces trois spécialistes en utilisant un langage non technique approprié.

Voici des liens utiles pour obtenir plus d'information sur la façon d'écrire un texte en langage simple :

- <https://nos-langues.canada.ca/fr/cles-de-la-redaction/communication-claire-survol-du-processus-et-des-techniques>
- <https://www.nih.gov/institutes-nih/nih-office-director/office-communications-public-liaison/clear-communication/plain-language-nih/plain-language-getting-started-or-brushing-up> (en anglais seulement)

Q. Comment écrit-on un résumé vulgarisé en langage simple?

R. Voici quelques recommandations pour vous aider à écrire dans un langage à la portée du grand public :

- **Simplifiez le vocabulaire** en utilisant des termes plus simples et plus courts. Par exemple :

Au lieu de	Écrivez
mortalité	décès
morbidité	maladie
analgésique	antidouleur
illustrer	montrer
prendre une décision à propos de	décider de
dans une démarche prospective	au cours des prochaines années, dans le futur
examen pré- et post-intervention	examen avant et après l'intervention
pour conserver les habiletés motrices acquises	pour conserver les compétences acquises
une intervention fructueuse pour améliorer	une façon efficace d'améliorer
la variabilité de la réponse à ce type d'exercice	à quel point le patient conserve
Ceci peut avoir une incidence négative sur l'accomplissement des tâches quotidiennes, telles que conduire ou utiliser la souris de l'ordinateur.	Ceci peut rendre les tâches quotidiennes, comme conduire ou utiliser la souris de l'ordinateur, difficiles ou impossibles.

- **Éliminez les mots superflus.**
Exemple : « L'insuffisance cardiaque est définie comme étant l'incapacité du cœur à pomper... » devrait se lire « L'insuffisance cardiaque est l'incapacité du cœur à pomper... »
- **Faites des phrases plus courtes.** Le lectorat se perd dans les phrases qui n'en finissent plus.
Exemple : « La plupart des personnes qui survivent à un AVC présentent une faiblesse ou une incapacité touchant un bras. Plusieurs d'entre elles ont des problèmes de mobilité à long terme. Les muscles de certaines personnes sont raides, faibles et douloureux, ce qui rend très difficiles des gestes aussi anodins qu'ouvrir un pot ou attacher ses souliers. D'autres présentent des spasmes et des mouvements involontaires, les muscles se contractant sans raison apparente. »
- **Évitez les phrases complexes** qui comprennent des noms suivis de la préposition « de ». Utilisez plutôt un gérondif ou un infinitif :
 - Remplacez « la consolidation de cette information » par « consolider cette information ».
 - Remplacez « l'acquisition de cette information » par « acquérir cette information ».
 - Remplacez « métoprolol pour la prévention de la FA paroxystique » par « métoprolol pour prévenir la FA paroxystique ».
- **Écrivez au long un terme abrégé ou un acronyme** la première fois qu'il apparaît dans le texte :
Par exemple :
 - Fibrillation auriculaire (FA)
 - Accident vasculaire cérébral (AVC)
 - Infarctus du myocarde (IM)
 - Réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS)

Limitez le nombre d'acronymes utilisés dans votre texte.

- **Expliquez les concepts complexes ou les interventions spécialisées** en termes plus simples.
Par exemple :
 - Échelle du risque de Framingham : évalue le risque qu'un individu développe une coronaropathie sur une période de dix ans.
 - « Le défibrillateur produira une décharge si le cœur bat trop vite ("tachyarythmie" ou "fibrillation"), ou s'il détecte des palpitations ("fibrillation auriculaire"). » (traduction)

[Mark Goldberg dans « A longitudinal study to identify factors that trigger ventricular tachyarrhythmias among persons with implanted cardioverter defibrillators »]

- « (...) la stimulation électrique fonctionnelle (SEF) permet d'améliorer la fonction du bras chez les enfants qui ont subi un AVC. La SEF consiste à appliquer des courants électriques aux muscles faibles ou paralysés. » (traduction) [Kristin Musselman dans « FES therapy: Restoring voluntary reaching and grasping in severe pediatric stroke patients »]

- **Utilisez des analogies** pour comparer les concepts scientifiques aux situations de la vie de tous les jours.

Par exemple :

« Quand les vaisseaux sanguins deviennent plus étroits, la pression sanguine augmente, comme lorsque vous bouchez l'extrémité d'un tuyau d'arrosage avec votre pouce. » (traduction) [Source : *D. Poburko, dans le résumé vulgarisé pour le projet « Catheter ablation for paroxysmal supraventricular tachycardia (CAP-SVT) in Ontario, Canada »*]

- **Écrivez en mots les symboles mathématiques, scientifiques ou autres symboles du genre.**

- Remplacez « ≥ 90 jours » par « 90 jours ou plus ».
- Remplacez « ~ 1 % de tous les accouchements » par « environ 1 % de tous les accouchements ».
- Remplacez « plus de 10-16 semaines » par « plus de 10 à 16 semaines ».

- **Écrivez en lettres les chiffres inférieurs à 10** : Remplacez « intervention de 1 an » par « intervention d'un an ».

- **N'utilisez pas de termes qui ont un autre sens** (ou qui ne veulent rien dire) hors du domaine médical :

- Traiter vigoureusement : « Pour certains patients, cela pourrait signifier que nous pourrions les traiter moins vigoureusement. » C'est la maladie qui est traitée de façon vigoureuse, et non pas les patients.
- Randomisé : « Les patients admissibles atteints de FA paroxystique seront randomisés. » Les études peuvent être randomisées, pas les patients. « Les patients admissibles atteints de FA paroxystique seront choisis au hasard. »
- Vivre avec l'insuffisance cardiaque : le grand public lit dans les notices nécrologiques que l'insuffisance cardiaque tue les gens; comment peut-on « vivre » avec une insuffisance cardiaque? Qualifiez le terme pour le clarifier : insuffisance cardiaque clinique, par exemple.
- Aigu : « exercice cardiovasculaire aigu ». Le grand public pourrait bien penser qu'« aigu » veut dire douloureux, et non pas que c'est le contraire de « chronique ».
- Témoin : L'expression « témoins sains » devrait être remplacée par « sujets témoins sains ».

- **Employez du jargon et autres termes techniques d'une façon judicieuse** et lorsque nécessaire.

- Les termes techniques sont acceptables si une définition, une explication ou un équivalent du terme est donné.

Par exemple :

- « L'hypertension (pression artérielle élevée) affecte... »
- « ... suit les messages envoyés le long du tractus corticospinal. C'est par cette voie que les influx entre le cerveau et la moelle épinière voyagent, puis transmettent aux muscles les signaux qui permettent le mouvement. » (extrait d'un courriel de Cœur + AVC envoyé le 28 mai)

- **Vous pouvez utiliser du jargon dont l'usage est répandu** ou que le grand public connaît déjà. Par exemple : spasticité, défibrillateur, stimulation magnétique transcrânienne (SMT), stimulateur cardiaque.

- **Utilisez la voix active** lorsque c'est possible. Par exemple : « Une nouvelle technologie, spécifiquement pensée et conçue pour les personnes ayant subi un AVC, résultera de cette étude » devrait plutôt se lire « Les résultats de cette étude vont mener à une nouvelle technologie pour les personnes ayant subi un AVC ».
- Pour **vérifier ou évaluer la lisibilité**, demandez à une personne qui n'est pas familière avec le sujet, comme un membre de votre famille, un voisin, quelqu'un qui travaille dans un autre service, de le lire avant de l'envoyer à Cœur + AVC.

Q. Quels sont les outils disponibles pour évaluer la lisibilité?

R. Microsoft Word^{MD} utilise la formule d'évaluation Flesch-Kincaid et la formule de facilité de lecture Flesch afin d'évaluer le niveau de lecture. La formule d'évaluation Flesch-Kincaid calcule une cote globale de facilité de lecture variant de 0 à 100, où 100 correspond au texte le plus facile à lire. Les deux formules se basent sur la longueur moyenne des phrases et le nombre moyen de syllabes par mot. Prenez note que les statistiques de lisibilité de Microsoft Word^{MD} n'affichent aucun niveau de lecture supérieur à la 12^e année (du système d'éducation américain). La formule d'évaluation Flesch-Kincaid peut être utilisée comme guide, mais Cœur + AVC ne s'en sert pas pour déterminer si les résumés vulgarisés sont acceptables.

Suivez les directives ci-dessous afin d'afficher les statistiques de lisibilité avec Microsoft Word^{MD} :

- Cliquez sur l'onglet « Fichier » (coin supérieur gauche de l'écran).
- Cliquez sur « Options ».
- Cliquez sur « Vérification ».
- Cochez les options « Vérifier l'orthographe au cours de la frappe », « Vérifier la grammaire au cours de la frappe » et « Afficher les statistiques de lisibilité ».
- Lorsque vous avez terminé la tâche ci-dessus, vous pouvez appuyer sur F7 pour vérifier l'orthographe et la grammaire dans votre document.
- Une fois que vous avez terminé de corriger le document, les statistiques de lisibilité s'affichent.

CIRCUIen

Q. Je n'arrive pas à trouver le lien vers CIRCUIen.

R. Les formulaires de demande pour les occasions de financement suivantes sont accessibles en cliquant sur le lien ci-dessous.

Subventions de recherche, bourses pour les scientifiques en début de carrière et bourses de fonctionnement : <https://circulink.heartandstroke.ca/grantium/index.jsf>

Ce lien se trouve également sur notre page Web, sous la rubrique « Demande de financement pour une occasion en cours > Financement de Cœur + AVC ».

Q. Dois-je m'inscrire à une occasion de financement avant de commencer la rédaction de ma demande?

R. Non, il n'y a pas de préinscription pour les occasions de financement de Cœur + AVC.

Q. Je voudrais préparer ma demande de subvention de recherche dans CIRCUIen, mais lorsque j'atteins la page « Possibilités de financement », rien ne s'affiche.

R. Il est impossible de présenter une demande avant le lancement de l'occasion de financement.

Q. Pourquoi mon nom d'utilisateur et mon mot de passe ne fonctionnent-ils pas?

R. Assurez-vous que vous utilisez le bon portail :

- [Portail du Bureau des inscriptions de CIRCUIen](#) : à utiliser si vous êtes **une candidate ou un candidat, ou une lauréate ou un lauréat**.
- Portail du Bureau des programmes de CIRCUIen : à utiliser si vous êtes **une examinatrice ou un examinateur**.

* **REMARQUE** : Les mots de passe pour accéder au portail du Bureau des inscriptions peuvent être réinitialisés au besoin; cliquez sur « Mot de passe oublié? ».

Q. Pourquoi ne puis-je pas me connecter? Pourquoi ne puis-je rien sélectionner dans le menu? Pourquoi le menu est-il vide? Pourquoi les choix du portail semblent-ils limités?

R. Ces problèmes sont liés à l'une des raisons ci-dessous.

- Délai d'inactivité : le portail n'a pas été utilisé pendant une certaine durée.
- Vous n'avez pas fermé votre session.
- Vous avez utilisé les boutons de navigation du navigateur au lieu de ceux qui se trouvent sur les pages de CIRCUlien.
- Des informations sont conservées dans la mémoire cache.

Pour éviter que cette situation ne se produise, veillez à toujours vous déconnecter lorsque vous avez terminé votre session sur le portail.

Si cette situation survient, essayez ce qui suit :

- Fermez complètement les navigateurs et effacez la mémoire cache et l'historique de navigation.
- Ouvrez CIRCUlien dans un autre navigateur OU dans un navigateur privé.
- Redémarrez l'ordinateur.

Si le problème persiste, veuillez envoyer un courriel à l'adresse research@heartandstroke.ca.

Q. Je n'arrive pas à trouver une étape dans CIRCUlien (p. ex. les commentaires de l'examinatrice ou de l'examineur).

R. Si vous ne voyez pas une des étapes dans CIRCUlien, cliquez sur le bouton « Effacer Filtres », qui se trouve dans le coin supérieur gauche de votre fenêtre. L'étape voulue devrait s'afficher. Ce problème survient lorsque CIRCUlien conserve vos filtres entre les recherches.

Q. Je ne parviens pas à trouver la page de signatures à télécharger sur CIRCUlien.

R. Vous pouvez télécharger le formulaire de signatures de Cœur + AVC sur CIRCUlien. Vous le trouverez dans le menu à gauche, intitulé « Formulaire de signature HSF ».

Q. J'ai soumis ma demande, mais le résumé des descriptions s'affiche différemment sur le document PDF exporté.

R. Ce problème lié à l'exportation d'une demande au format PDF est connu. Toutefois, dans CIRCUlien, le résumé des descriptions s'affiche tel qu'il a été entré par la candidate ou le candidat.

Subventions de recherche

Demande

Q. Comment puis-je demander une subvention de recherche?

R. Les demandes de subvention de recherche doivent nous être transmises au plus tard à 15 h (HE) le 27 août 2026, par l'intermédiaire du système en ligne de Cœur + AVC (CIRCUlien). CIRCUlien n'acceptera aucune demande après cette échéance. AUCUNE demande envoyée ou soumise après l'échéance ne sera acceptée.

Q. Une demande de subvention de recherche doit-elle être inscrite avant d'être déposée?

R. Aucune préinscription n'est requise. Vous pouvez présenter une demande de subvention de recherche à compter du 30 juin 2026, en utilisant CIRCUlien.

Q. Si je ne peux pas soumettre ma demande de subvention de recherche avant la date limite, y a-t-il une autre solution?

R. AUCUNE demande envoyée ou soumise après l'échéance ne sera acceptée. Il n'y aura pas de processus d'appel pour les demandes soumises en retard. Les candidates et candidats doivent s'assurer que leur demande est correctement soumise en ligne par l'intermédiaire de CIRCUlien avant la date limite.

Q. Combien de demandes de subvention de recherche peut-on présenter dans une même année et combien de subventions peut-on détenir en même temps?

R. Les candidates principales et candidats principaux ainsi que les cocandidates principales et cocandidats principaux ne peuvent présenter qu'une (1) seule demande (nouvelle subvention ou renouvellement) dans le cadre du concours de subvention de recherche 2027.

Les candidates principales et candidats principaux ainsi que les cocandidates principales et cocandidats principaux peuvent détenir jusqu'à deux (2) subventions de recherche de Cœur + AVC au même moment. Cependant, si ces personnes se prévalent de plusieurs subventions qui seront toujours en vigueur lors du cycle de financement 2027-2028 (du 1^{er} juillet 2027 au 30 juin 2028), elles ne sont pas autorisées à soumettre une nouvelle demande.

Q. Est-ce qu'une subvention de recherche en cours peut être renouvelée?

R. Oui, elle peut être renouvelée au moyen d'une demande présentée au concours annuel de subventions de recherche. Les titulaires de subvention qui désirent renouveler une subvention en vigueur doivent généralement soumettre une demande en ce sens durant la dernière année du financement. Si ces personnes font une demande de renouvellement plus tôt, elles renoncent par le fait même à toutes les années restantes de la subvention en vigueur, à l'exception de l'année en cours.

Admissibilité

Q. Qui est admissible à présenter une demande de subvention de recherche?

R. Les candidates principales et candidats principaux et les cocandidates principales et cocandidats principaux doivent être titulaires d'un poste universitaire ou professoral à temps plein (c'est-à-dire, au minimum, professeur adjoint ou professeur adjoint en enseignement clinique) dans un établissement d'enseignement canadien au moment de la présentation de la demande. La date de la première nomination professorale sera basée sur la date indiquée dans le CV abrégé, sous la rubrique « Date de la première nomination professorale à temps plein ». Quiconque présente une demande et occupe un poste de chargé de cours, de chercheur clinique ou tout autre poste similaire d'un échelon inférieur au poste de professeur adjoint au sein d'une université n'est pas admissible en tant que candidate principale ou candidat principal.

Les candidates et candidats occupant un poste de professeur auxiliaire dans un établissement universitaire doivent soumettre une lettre de leur doyenne ou doyen, titulaire de chaire ou directrice ou directeur de faculté spécifiant le temps réservé à la recherche dans le cadre de leur mandat d'enseignement, ainsi que l'accès à l'infrastructure de recherche et aux autres ressources nécessaires dont ils disposent pour réaliser le projet de recherche proposé.

Q. Quelles sont les catégories de candidature pour les subventions de recherche de Cœur + AVC?

R. Il existe trois catégories de candidature pour les subventions de recherche de Cœur + AVC.

- La **candidate principale** ou le **candidat principal** est responsable de la direction intellectuelle du projet de recherche proposé et assume la responsabilité administrative et financière de la subvention. La **cocandidate principale** ou le **cocandidat principal** partage la responsabilité de la direction intellectuelle du projet de recherche proposé avec la candidate principale ou le candidat principal, mais n'assume pas la responsabilité administrative et financière de la subvention. Les candidates principales et candidats principaux ainsi que les cocandidates principales et candidats principaux sont considérés comme égaux quant aux critères d'admissibilité (voir ici) et aux limites de présentation de demandes (voir ici). Ces personnes ne peuvent pas recevoir de soutien salarial par l'intermédiaire d'une subvention de recherche.
- Les **cocandidates et cocandidats** (ou cochercheuses et cochercheurs) sont des chercheuses et chercheurs qui contribuent grandement au contenu intellectuel de la recherche. Ces personnes ne peuvent pas recevoir de soutien salarial par l'intermédiaire d'une subvention de recherche.

- Les **collaboratrices et collaborateurs** fournissent un service spécialisé (p. ex. accès à du matériel, fourniture de réactifs précis, formation sur une technique spécialisée, analyse statistique, accès à une population de patientes et patients), mais ne participent pas à la direction intellectuelle générale de la recherche.

Q. Les titulaires d'une bourse de recherche postdoctorale peuvent-ils présenter une demande de subvention de recherche à titre de candidate principale ou candidat principal, ou de cocandidate principale ou cocandidat principal?

R. Non. Les titulaires de bourses de recherche postdoctorale ne peuvent pas faire une demande de subvention de recherche à ce titre. Ces personnes peuvent cependant prendre part au projet en tant que cocandidates. Pour de plus amples détails sur les différentes catégories de candidature au programme de subventions de recherche, veuillez vous reporter à la question précédente.

Q. Une demande peut-elle compter plus d'une cocandidate principale ou d'un cocandidat principal?

R. Les demandes de subvention de recherche n'autorisent qu'une (1) candidate principale ou un candidat principal et qu'une cocandidate principale ou un cocandidat principal.

Q. Une personne ayant la citoyenneté canadienne qui est membre du corps professoral d'un établissement à l'étranger est-elle admissible à une subvention de recherche en tant que cocandidate principale ou cocandidat principal?

R. Non. Les candidates principales et candidats principaux et les cocandidates principales et cocandidats principaux doivent être titulaires d'un poste universitaire ou professoral à temps plein (c'est-à-dire, au minimum, professeur adjoint ou professeur adjoint en enseignement clinique) dans un établissement d'enseignement canadien **au moment de la présentation de la demande. Les candidates et candidats occupant un poste de professeur auxiliaire** dans un établissement universitaire doivent soumettre une lettre de leur doyenne ou doyen, titulaire de chaire ou directrice ou directeur de faculté spécifiant le temps réservé à la recherche dans le cadre de leur mandat d'enseignement, ainsi que l'accès à l'infrastructure de recherche et aux autres ressources nécessaires dont ils disposent pour réaliser le projet de recherche proposé.

Q. Est-il possible pour une chercheuse principale ou un chercheur principal de mener ses travaux de recherche à l'extérieur du Canada?

R. Non. Les subventions de recherche ne peuvent servir qu'à des fins de financement de travaux de recherche menés au Canada.

Budget

Q. Quelle est la différence entre l'équipement de recherche et le matériel et les fournitures? En quoi consistent l'entretien et les installations?

R. L'équipement de recherche comprend tout objet (ou ensemble d'objets liés entre eux et constituant un système) respectant les trois (3) conditions suivantes :

- Ce sont des biens tangibles dont on ne peut se passer.
- Leur durée de vie utile est de plus d'un (1) an.
- Ils valent au moins 2 000 \$.

Par exemple : un ordinateur portatif valant moins de 2 000 \$ serait classé dans la catégorie du matériel et des fournitures même s'il s'agit d'un article tangible dont on ne peut se passer et qui a une durée de vie utile de plus d'un an.

Il faut fournir des évaluations des coûts pour l'équipement ou les contrats de prestation de services dont la valeur excède 5 000 \$. Pour les articles qui coûtent plus de 15 000 \$, il faut présenter deux (2) devis concurrentiels et des lettres d'un établissement officiel approprié documentant la disponibilité et l'état d'articles semblables.

Fournissez le détail et la justification des articles demandés. Donnez les détails nécessaires, y compris le modèle, le fabricant, le prix et les taxes applicables. De plus, pour l'entretien ou l'équipement demandé, fournissez les informations suivantes :

- la disponibilité et l'état d'équipement semblable;
- la durée anticipée d'utilisation;
- les raisons du choix d'un type, d'un modèle ou d'un contrat de prestation de services précis comparativement à d'autres solutions.

Dans le cas d'équipement ou de contrats de prestation de services coûtant plus de 5 000 \$, joignez au moins une (1) évaluation des coûts. Pour les articles dont le coût excède 15 000 \$, veuillez joindre une lettre de la direction du département ou de l'institut de recherche donnant des précisions sur la disponibilité, ainsi qu'au moins deux (2) devis concurrentiels.

Le non-respect de l'obligation de soumettre les évaluations des coûts appropriées réduira le budget final.

La rubrique « Entretien et installations » se rapporte aux coûts associés à l'achat de nouvel équipement. En voici des exemples : petites rénovations, comme installation d'étagères afin d'y déposer le nouvel équipement; prises de courant pour de nouveaux ordinateurs; contrats d'installation.

Q. Une subvention de recherche peut-elle être utilisée pour financer des centres à l'étranger?

R. Non. Les fonds des subventions de recherche doivent être utilisés pour financer des travaux de recherche réalisés dans des établissements canadiens.

Q. Peut-on payer les sujets qui participent à une étude avec le budget d'une subvention de recherche?

R. Cœur + AVC autorise un remboursement raisonnable et bien justifié pour les déplacements, le stationnement, la garde d'enfants, les honoraires et tout autre élément pouvant réduire les obstacles à la participation.

Q. Quel est le montant maximal pouvant être demandé à Cœur + AVC dans le cadre du programme de subventions de recherche?

R. Les candidates et candidats peuvent présenter une demande pour un montant maximal de 400 000 \$ pour une durée de quatre ans, de 300 000 \$ pour trois ans, de 200 000 \$ pour deux ans ou de 100 000 \$ pour un an. Dans le cas des projets d'une durée de plus d'un an, il n'y a pas de limite annuelle au budget demandé.

Q. Cœur + AVC permet-elle un financement complémentaire ou en double lorsqu'une subvention est reçue d'un autre organisme?

R. Cœur + AVC n'autorise pas le financement complémentaire dans le cas de demandes de subvention dont le budget a été réduit par un autre organisme de financement. De plus, Cœur + AVC n'autorise pas les candidates et candidats à détenir une subvention de recherche semblable ou équivalente à une bourse de fonctionnement octroyée par un autre organisme de financement.

Q. Dans la section sur le budget, existe-t-il des restrictions quant aux personnes admissibles à la rémunération et aux prestations?

R. Oui. Si une candidate principale ou un candidat principal, une cocandidate principale ou un cocandidat principal, ou une cocandidate ou un cocandidat détient les compétences requises, aucune demande de rémunération ou de prestations ne peut être soumise pour des compétences semblables sans justification valable.

Q. Existe-t-il des lignes directrices pour les allocations aux étudiantes et étudiants?

R. Cœur + AVC encourage l'inclusion de stagiaires juniors (particulièrement les étudiantes et étudiants au doctorat) dans le projet de recherche proposé. Leur rôle doit être défini et clairement décrit dans le projet soumis et justifié de façon appropriée dans les notes budgétaires en cas d'incidences financières. Le montant alloué ne peut pas dépasser le montant maximal indiqué dans le

tableau ci-dessous. Cœur + AVC n'accorde pas de financement supplémentaire aux stagiaires d'été, aux étudiantes et étudiants de premier cycle, aux étudiantes et étudiants aux cycles supérieurs ni aux titulaires d'une bourse postdoctorale.

Position	Salaire annuel maximal (incluant les prestations)
Étudiante ou étudiant à la	27 000 \$
Étudiante ou étudiant au	40 000 \$
Titulaire d'une bourse de	70 000 \$
Titulaire d'une bourse de	70 000 \$
Bourses d'études d'été	5 000 \$ (pour l'été)

Pièces jointes

Q. Quel est le nombre de pages maximal permis pour les propositions de recherche?

R. Le nombre de pages doit être proportionnel à l'ampleur et à la portée du projet de recherche proposé. La proposition de recherche doit comprendre principalement du texte et ne doit pas compter plus de dix (10) pages. Les demandes qui ne respectent pas la limite maximale imposée pour le nombre de pages seront jugées inacceptables et seront retirées du concours (sans possibilité d'appel).

Dans la limite fixée du nombre de pages, des figures, graphiques, tableaux et photos peuvent être joints au texte afin d'améliorer la clarté du projet proposé, selon les besoins. Ces éléments comptent dans les dix (10) pages.

Q. Comment obtient-on l'approbation d'un comité d'éthique?

R. Une preuve de l'approbation du comité d'éthique (c'est-à-dire des documents obtenus de votre établissement) doit être fournie, s'il y a lieu, pour le projet. Veuillez consulter votre établissement pour obtenir les documents appropriés.

Informations complémentaires

Q. Puis-je soumettre des documents justificatifs supplémentaires?

R. Oui, vous pouvez envoyer des documents justificatifs supplémentaires. En général, il s'agit de questionnaires mentionnés dans le corps de la proposition, des explications détaillées des méthodes utilisées pour les essais contrôlés randomisés et des formulaires de consentement. Les candidates et candidats peuvent, à leur discrétion, fournir des documents justificatifs supplémentaires (c'est-à-dire qu'il n'y a pas de restrictions à cet égard). De plus, comme indiqué dans les lignes directrices, l'examen de ces documents sera effectué à la discrétion de l'examinatrice ou de l'examinateur, et le contenu des documents n'aura pas d'incidence sur la note attribuée.

Équité, diversité et inclusion

Q. Comment Cœur + AVC aborde-t-elle l'équité, la diversité et l'inclusion dans les concours de financement de la recherche 2027?

R. Cœur + AVC s'est engagée à promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) et à améliorer la santé de toute la population. Cet engagement s'applique à l'ensemble de la fondation, y compris à ses investissements en recherche et à sa volonté d'accroître la qualité et les retombées des recherches qu'elle finance. À terme, ces recherches amélioreront les résultats en matière de santé pour les diverses populations du pays. Pour en savoir plus sur l'EDI dans un programme de recherche particulier, veuillez vous reporter aux lignes directrices sur la présentation d'une demande de financement propres au programme.

Autre

Q. Qu'est-ce que la science ouverte et quel est son lien avec la politique de libre accès aux résultats de recherche de Cœur + AVC?

R. La science ouverte est la pratique qui consiste à rendre les données, les résultats et les processus scientifiques libres d'accès à tout le monde, avec le moins de restrictions possible. Les résultats d'une

recherche scientifique comprennent i) les articles et publications scientifiques évaluées par les pairs; ii) les données scientifiques et de recherche; et iii) la contribution du public à la science et aux discussions la concernant. Elle est possible grâce aux personnes, à la technologie et à l'infrastructure. Elle est pratiquée dans le respect total de la vie privée, de la sécurité, des considérations éthiques et de la protection adéquate de la propriété intellectuelle.

Cœur + AVC encourage l'ensemble des chercheuses et chercheurs (tant les scientifiques en début de carrière que les titulaires de subvention) à appliquer les principes FAIR de la science ouverte (données faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables) comme guide pour l'échange des résultats et l'élimination des obstacles à la collaboration. Pour l'instant, les efforts proposés en matière de science ouverte ne seront pas explicitement inclus dans les critères d'évaluation. Cœur + AVC prévoit intégrer la science ouverte à l'évaluation par les pairs dans les prochains concours.

Pour en savoir plus sur la science ouverte et la feuille de route du gouvernement fédéral pour la science ouverte, visitez le site <https://science.gc.ca/site/science/fr/bureau-conseillere-scientifique-chef/science-ouverte/feuille-route-pour-science-ouverte>.

Financement en partenariat

Q. Dois-je informer Cœur + AVC si je reçois du financement d'autres sources qui a une incidence sur ma demande de subvention?

R. Les candidates et candidats doivent déclarer tout le financement accordé ou proposé par des partenaires pour le cycle de financement en cours lors de la soumission de la demande. Il ne doit y avoir aucun chevauchement ni doublon sur le plan des dépenses ou des activités dans le financement en partenariat.

Q. Comment dois-je informer Cœur + AVC si des partenaires m'ont accordé ou proposé du financement? Dois-je identifier ces partenaires?

R. Vous devez soumettre une lettre de déclaration sur le financement accordé ou proposé par des partenaires. La lettre doit comprendre l'identification des partenaires concernés, le rôle particulier de chacun et la description détaillée de la contribution accordée ou proposée par chacun, en établissant des liens avec la demande de subvention de recherche.

Q. À qui dois-je envoyer ma lettre de déclaration sur le financement accordé ou proposé par des partenaires?

R. La lettre doit être jointe à la demande de subvention (c'est-à-dire téléversée sur la page de pièces jointes du formulaire de demande de subvention dans CIRCUlien).

Q. Que se passera-t-il si je n'ai pas la confirmation que le financement proposé par des partenaires m'a été accordé avant la date d'entrée en vigueur de la subvention?

R. Tout financement proposé par des partenaires doit être accordé avant le 1^{er} juillet 2027. Aucune prolongation ni aucun report ne sera permis pour l'acceptation d'une subvention de recherche, et Cœur + AVC attribuera les fonds à la personne ayant soumis le deuxième projet le mieux coté.

Comité d'examen du budget (CEB)

Q. Quelle est la responsabilité du comité d'examen du budget (CEB)?

R. Le CEB est le mécanisme mis en place par Cœur + AVC afin d'assurer un examen éclairé des budgets liés aux projets de recherche soumis. Le CEB offre du soutien et des conseils sur les postes budgétaires au cours du processus d'examen du budget et pour la durée de la période de financement de Cœur + AVC (si nécessaire).

La principale responsabilité du CEB est d'évaluer le budget lié à chaque demande de subvention de recherche en s'appuyant sur les lignes directrices de Cœur + AVC, afin de soumettre une recommandation budgétaire relative à la demande de subvention. L'objectif est de trouver l'équilibre entre le financement de la demande en cours d'évaluation et le bon usage de l'argent des donatrices

et donateurs de Cœur + AVC. Cœur + AVC s'efforce d'allouer les fonds nécessaires pour mener le projet à terme de façon efficace et économique.

Q. Pourquoi un comité d'examen du budget (CEB) a-t-il été créé?

R. Un CEB unique a été établi afin d'analyser le budget des demandes de subvention de recherche soumises à Cœur + AVC ainsi que pour fournir du soutien et des conseils concernant les postes budgétaires, au lieu de procéder à une coupe générale des budgets liés aux subventions de recherche.

Q. Quels sont les liens entre le comité d'examen du budget (CEB) et le comité d'examen scientifique (CES)?

R. Le CEB est un sous-groupe du CES qui travaille avec d'autres sous-groupes pour évaluer les projets faisant l'objet de demandes de subvention.

Le CEB est composé d'une présidence, d'une vice-présidence et de membres ayant reçu l'approbation de la présidence-direction et de la vice-présidence du CES. Le choix des pairs examinatrices et examinateurs du budget se fonde sur leur expertise en lien avec le mandat du comité d'examen et sur leur expérience en matière d'examen et d'évaluation de demandes de subvention de recherche. Comme tous les groupes du CES, le CEB tente d'atteindre un équilibre quant à la représentation géographique, et de s'assurer que chaque comité a la capacité d'examiner les demandes soumises en français et celles en anglais.

Programme de subventions de recherche pour les chercheuses et chercheurs autochtones

Q. Qui peut agir à titre de responsable autochtone?

R. La ou le responsable autochtone est une ou un Autochtone (c'est-à-dire une personne issue des communautés des Premières Nations, des Inuits ou des Métis) reconnu comme un gardien du savoir autochtone.

En plus de répondre à cette définition, la ou le responsable autochtone doit démontrer qu'il entretient avec des peuples autochtones des liens significatifs et adaptés à leurs cultures, ou qu'il travaille de façon respectueuse avec les communautés autochtones. Cette personne doit également répondre aux critères suivants :

- posséder de vastes connaissances et une grande expérience en lien avec les façons d'apprendre et de faire des Autochtones, leurs méthodologies ou leurs visions du monde (p. ex. Aîné, leader communautaire officiel ou non officiel, gardien du savoir, guérisseur) qui sont pertinentes pour le projet ou les activités de recherche proposés;
- entretenir des liens ou des relations avec les communautés participant au projet de recherche (le cas échéant);
- occuper ou non un poste universitaire ou professoral à temps plein, ou posséder une expérience universitaire importante.

La candidate principale ou le candidat principal ou la cocandidate principale ou le cocandidat principal (le cas échéant) peut également agir à titre de responsable autochtone s'il satisfait aux exigences ci-dessus.

Q. Quelles sont les dépenses admissibles dans le cadre du programme de subventions de recherche pour les chercheuses et chercheurs autochtones?

R. Veuillez consulter la « Section sur les renseignements financiers » des lignes directrices du programme de subventions de recherche pour obtenir des précisions.

Une justification doit être fournie pour expliquer en quoi chaque poste budgétaire est nécessaire à la réalisation des activités proposées dans le cadre de la subvention. Les examinatrices et examinateurs du budget ont besoin de suffisamment de documentation pour évaluer si les ressources demandées sont appropriées.

Le budget du projet doit tenir compte du travail relationnel qu'exige la recherche en santé autochtone, notamment l'engagement communautaire, les processus de gouvernance, la participation des Aînés et des gardiens du savoir, les cérémonies ou protocoles (le cas échéant), les déplacements, l'accessibilité, la rémunération ainsi que la mobilisation des connaissances menée par la communauté.

Bourses de fonctionnement

Q. Cœur + AVC remettra-t-elle des bourses de fonctionnement durant le cycle 2027?

R. Oui. Cœur + AVC remettra un nombre limité de bourses de fonctionnement, sous réserve de la disponibilité des fonds au moment de l'offre.

Q. Les mentors et les directrices et directeurs d'un projet peuvent-ils soumettre une lettre de recommandation?

R. Les mentors et les directrices et directeurs, de même que les personnes qui recommandent une candidate ou un candidat ne s'excluent pas mutuellement. Ils jouent des rôles différents en lien avec la demande. Une candidate ou un candidat peut, à sa discrétion, nommer un mentor comme une personne qui le recommande.

Q. Quand mes lettres de recommandation seront-elles téléversées dans CIRCUIen?

R. Les lettres de recommandation seront téléversées dans les dossiers de demande par le personnel de Cœur + AVC après la date limite de dépôt des demandes de subvention.

Bourses pour les scientifiques en début de carrière

Q. Les cliniciennes-chercheuses et cliniciens-chercheurs peuvent-ils soumettre leur candidature à une bourse pour les scientifiques en début de carrière?

R. Oui, dans la mesure où les candidates et candidats répondent à toutes les exigences stipulées dans les lignes directrices sur la présentation d'une demande de bourse pour les scientifiques en début de carrière figurant ici (sous « Bourses et subventions ») :

<https://www.coeuretavc.ca/recherche/coin-des-chercheurs>.

Q. Combien d'années la bourse pour les scientifiques en début de carrière dure-t-elle?

R. La bourse porte sur une période de trois (3) ans. La bourse ne peut pas être renouvelée.

Q. Si je reçois deux bourses de fonctionnement semblables (de Cœur + AVC et d'un autre organisme de financement), puis-je reporter l'une des bourses pour la durée totale ou partielle de l'autre afin de conserver les deux d'une certaine façon?

R. Si vous recevez deux bourses de fonctionnement qui se chevauchent, vous ne pouvez accepter que l'une d'entre elles. Si l'autre bourse est reportée, les années restantes de la bourse de Cœur + AVC sont annulées et l'établissement de la chercheuse principale ou du chercheur principal doit rembourser à Cœur + AVC tous les fonds fournis par la bourse de fonctionnement.

Q. Dois-je identifier un mentor si je présente une demande au concours de bourse pour les scientifiques en début de carrière?

R. Cœur + AVC reconnaît qu'un mentorat réussi est essentiel à la réussite d'une carrière. Les mentors fournissent des stratégies, des conseils, de la rétroaction et du soutien en matière de perfectionnement professionnel et personnel. Ils peuvent également occuper le rôle de commanditaire, de collaborateur, d'auteur ou d'accompagnateur.

Les candidates et candidats doivent identifier au moins un mentor et décrire, dans une lettre cosignée d'une page, l'approche de mentorat pour la première année de la bourse ainsi qu'un plan de mentorat sur trois ans. Notez que le personnel de Cœur + AVC ne peut pas jouer le rôle de mentor officiel.

Q. Qu'est-ce que la bourse de recherche McDonald?

R. La bourse de recherche McDonald est accordée à la ou au scientifique en début de carrière ayant reçu la meilleure cote dans le cadre du programme de bourses de fonctionnement de Cœur + AVC. La personne récipiendaire de cette bourse recevra une subvention de recherche supplémentaire unique de 10 000 \$ au cours de la première année de la bourse.

Q. Qu'est-ce que la bourse de recherche Henry J.M. Barnett?

R. La bourse de recherche Henry J.M. Barnett est accordée à une ou un scientifique en début de carrière ayant reçu une cote élevée dans le cadre du programme de bourses de fonctionnement de Cœur + AVC, et qui travaille dans le domaine de l'AVC ou dans un domaine connexe. La personne récipiendaire de cette bourse recevra une subvention de recherche supplémentaire unique de 10 000 \$ au cours de la première année de la bourse.

Après l'attribution de la bourse**Q. Que signifie la mention « Incapable de poursuivre »?**

R. La mention « Incapable de poursuivre » fait référence à tout motif pour lequel une chercheuse ou un chercheur n'est pas en mesure de terminer son projet de recherche. En voici quelques exemples : maladie grave, décès de la chercheuse principale ou du chercheur principal, ou toute autre circonstance qui empêche la poursuite de la recherche.

Q. Si je déplace mes travaux de recherche dans un autre emplacement au Canada (p. ex. d'un établissement à un autre), quelle sera l'incidence sur mon financement?

R. Veuillez vous reporter à la section « Gestion après l'attribution des subventions et des bourses » de notre site Web, à l'adresse suivante : <https://www.coeuretavc.ca/ce-que-nous-faisons/recherche/coin-des-chercheurs>. Les *Lignes directrices sur la gestion des bourses et des subventions* de Cœur + AVC seront jointes à la notification officielle de l'offre.

Les candidates et candidats doivent aviser Cœur + AVC dès qu'un changement survient ou est envisagé.

Q. Dans quelles circonstances une bourse peut-elle être résiliée?

R. Les bourses peuvent être résiliées pour plusieurs raisons, entre autres en cas d'utilisation inadéquate des fonds, de plagiat, de progrès insuffisants ou d'un manque de fonds disponibles.

Q. À quel moment mon établissement pourra-t-il faire connaître les résultats de ma demande de subvention?

R. Il est préférable d'attendre que Cœur + AVC ait publié en ligne les résultats du concours. S'il est nécessaire de publier les résultats plus tôt, il est possible de le faire seulement si la chercheuse principale ou le chercheur principal a déposé tous les documents obligatoires et fourni toutes les approbations et confirmations requises (chevauchement, éthique, etc.).

Q. Comment puis-je m'assurer que tous les documents obligatoires ont été déposés?

R. À l'étape relative aux engagements, inscrivez votre réponse ou explication dans la section « Résolution des engagements ». Enregistrez le tout et ne soumettez votre demande modifiée qu'une fois que tous les documents requis sont annexés sous « Pièces jointes résolution ».